



COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mardi 5 septembre 2017 à 20 h30

Présents : Mmes Marie-France CURTAUD, Virginie DALLA COSTA, Nathalie GIOVANNACCI, Nathalie MAILLARD et Carole RAVAL.

MM Alexandre FAUGE, René BELLEMIN, Jean-Paul PERRIAT, Christian FAUGES et Alexandre VEUILLET

Absent et excusé : M. Francis DEVILLIERS

ORDRE DU JOUR :

• **PLU choix du bureau d'études :**

Lors du conseil municipal du 07 mars 2017, il a été décidé au travers d'une délibération de prescrire la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Ce choix fût prononcé du fait de l'approbation du SCoT de l'Avant-Pays Savoyard le 30 juin 2015 et de l'obligation qu'à la commune de rendre dans un délai de trois ans l'ensemble des documents locaux d'urbanisme compatibles avec le SCoT.

Dans un souci de cohérence du territoire et afin de réduire le coût que va engendrer le recrutement d'un bureau d'études chargé de la révision du PLU, le 6 juin 2017, la commune a pris une délibération « portant adhésion à un groupement de commande avec les communes de AYN et DULLIN », ceci avec l'aide de l'ASADAC/MDP.

Une commission d'ouverture des plis a été constituée avec deux à trois représentants par commune.

Ainsi conformément au code des marchés publics, un appel d'offre à procédure adaptée à deux tours fut réalisé auprès des bureaux d'études le 12 juin 2017.

L'ouverture des plis a eu lieu le 03 juillet 2017 à la mairie de DULLIN (commune désignée coordinatrice du groupement de commandes)

7 candidatures reçues :

- **VIAL et ROSSI**, urbanisme, paysage, géomètres (Albertville), associé à Agnès GUIGUE (écologue)

- **Claire LUCAS**, urbaniste et paysagiste (Chambéry), associée à :

- Luc Laurent de BIOINSIGHT (spécialiste environnement)
- Claudia CARDIOSO (cartographe)
- si besoin, possibilité de faire appel à Candice PHILIPPE (avocate) et JASP Architecture (intervention sur les OAP)

- **REFLEXITÉ**, analyse urbaine, architecturale et patrimoniale, ... (Lyon), associé à :

- ATELIER UO (paysages, agriculture, déplacements)
- MOSAIQUE ENVIRONNEMENT (problématiques environnementales)

- **AGENCE DES TERRITOIRES**, urbanistes (Metz-Tessy, 74), associé à :

- AGRESTIS ECO-DEVELOPPEMENT (problématiques environnementales)
- NICOT Ingénieurs conseils (Annexes sanitaires)
- SARL CANAL Géomètre expert (élaboration des documents graphiques)

- **ATELIER BDa**, urbanisme, architecture, paysage et environnement (Chambéry), associé à :
 - Christophe LAURENT (avocat)
 - Claudia CARDOSO (élaboration des documents graphiques)
- **TERRE D'URBANISME (Caroline METIFIOT)**, urbaniste et géographe (Voglans), associée à :
 - ARTER (paysage, urbanisme, mobilité et stationnement)
 - ALTITUDES VRD (OAP SIG)
 - KARUM (environnement et paysage)
 - Nadège CHOMAZ (urbaniste)
- **VERDI**, urbanisme, environnement, aménagement (Château Gaillard)

Les dossiers de candidature furent analysés par l'ASADAC/MDP et un classement fut établi suivant les critères de sélection choisis par la commission d'ouverture des plis.

La restitution de l'examen des candidatures et le choix des trois bureaux d'études a eu lieu le 10 juillet 2017 à savoir :

- **ATELIER BDa**
- **VIAL ET ROSSI**
- **VERDI**

Il a été, ensuite, organisé une visite des trois communes avec les candidats le 12 juillet 2017.

Ces derniers, à la suite de cette visite, ont dû nous envoyer leur offre pour le 26 juillet 2017.

L'ASADAC/MDP a présenté à la commission d'ouverture des plis, lundi 31 août, l'analyse des offres avant l'audition des trois bureaux d'études sélectionnés prévue le 31 août 2017, également.

A l'issue de ces auditions, la commission d'ouverture des plis a retenu le bureau d'études VERDI et après négociations, pour notre commune, pour un montant de 33 324.50 € HT soit 39 989.40€ TTC.

Ce bureau d'étude est un grand groupe national avec 30 ans d'expérience dont le siège social se trouve dans le Nord.

Il se divise en plusieurs implantations dont le groupe VERDI ingénierie Rhône Alpes réparti sur trois sites à savoir Château Gaillard/ Lyon /Saint Martin Le Vinoux.

Caractéristiques du bureau d'études sélectionné :

- Bureau d'études pluridisciplinaire et certifié ISO 9001
- Binôme de direction pour plus de disponibilité et de réactivité :
 - **Guillaume TEMPELAERE**, urbaniste environnementaliste et directeur d'étude
 - **Romain JOUVE**, urbaniste et chef de projet
- 10 personnes mobilisées en fonction des missions et notamment **Laurine VINCENT**, urbaniste, qui assistera Romain et Guillaume sur l'ensemble des missions.
- Connaissance du SCoT de l'Avant-Pays Savoyard (élaboration du PLU d'Avressieux + carte communale de Rochefort)
- Connaissance des territoires ruraux et des enjeux de territoires similaires (PLU de Virignin, Avressieux)
- Expérience dans le cadre d'un groupement de commandes (Com-Com du pays de Thelle (60) + PLUI-H CC du Haut Bugey (01) + modification du PLU sur le canton d'Albens).
- Connaissance des zones Natura 2000 et participation à l'élaboration du guide sur l'évaluation environnementale réalisé par le ministère de l'écologie et du développement durable.

Les délais d'études sont estimés à 24 mois (approbation en septembre 2019 pour un début de mission en septembre 2017).

Il est demandé au comité PLU une assiduité aux réunions (1/mois).

- **Point sur les Travaux de voirie communale au lieudit « La Balme » suite à la rencontre avec Monsieur BÉCHELOT (DDT).**

Lors de la dernière réunion du conseil, nous avons évoqué l'état de la route des Balmes. Celle-ci se dégrade de par le ruissellement des eaux provenant de la route départementale.

Monsieur BÉCHELOT, responsable des travaux au niveau du département et Monsieur le Maire se sont mis d'accord pour l'installation d'un regard sur la route départementale pour permettre de canaliser les eaux le long des terrains PHILIPPE et CHEVALIER afin de rejoindre le fossé existant.

Le département prend en charge la totalité des travaux.

En parallèle, la commission travaux est chargée de chiffrer les travaux pour la remise en état du chemin des Balmes.

- **Devis GAVEND pour terrain consorts PILLAT**

En amont, la société ISAGEOS reprend le dossier pour finaliser l'étude des travaux des terrains consorts PILLAT.

- **Point sur le dossier accessibilité**

Les dossiers de demande d'autorisation de travaux d'accessibilité ont été envoyés.

Le délai d'instruction est de 4 mois et l'absence de réponse est considérée comme une décision implicite d'acceptation.

En parallèle, la commission travaux est chargée d'établir une demande de subvention.

- **Délibération à prendre pour les frais de dossier de rachat des prêts**

Une délibération est à prendre pour les frais de dossier au Crédit Mutuel occasionnés suite au rachat de nos 2 prêts, d'une valeur de 2 x 150 euros.

Avis du Conseil Municipal : 10 pour, 0 contre, 0 abstention.

- **Questions diverses :**

➤ Permis de construire Mr MARTIN et Mme GENOULAZ : annulé à la demande des clients.

➤ Dossier « réfection de la statue de Sainte Rose » :

○ Devis de la Sté de restauration « Les Nuances d'Alice :	4 320.00 € TTC
○ Devis de Sté ARC-NUCLEART à Grenoble (Pas de TVA, article 293 B du CGI) :	324.72 € TTC
○ Coût de la restauration :	4 644.72 € TTC
○ Aide du Ministère de l'intérieur :	2 000 €
○ Dons versés à l'Association Diocésaine par les particuliers :	2 578 €
○ Financement de la restauration :	4 578 €

De par les nombreux dons, le reste à la charge de la commune est de 66€.

L'ensemble des conseillers donne son approbation.

- Adressage : le découpage des voies ainsi que la numérotation sont terminés. Une réunion est à prévoir avec M. Gilles ANTOINE.
- Route du Gua (éboulement) : Un dossier de demande subvention est en préparation.

Fin de réunion à 22H00

Le Maire,

Alexandre FAUGE.

